

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. **Ce réseau cuivre** qui faisait jusqu'alors fonctionner les téléphones fixes, les fax, les services de téléassistance et de téléalarme, l'internet par ADSL... **est progressivement remplacé par** un réseau plus moderne et performant : **la fibre optique.**

Cette fermeture du réseau cuivre s'effectue par lots de communes, en commençant par les communes où la fibre est la plus déployée et où le nombre d'abonnés au réseau cuivre est le plus faible. Le chantier de fermeture se déroulera entre 2023 et 2030. Les lots de communes sont établis par Orange (l'opérateur propriétaire du réseau cuivre) en concertation avec les autres opérateurs et les maires des communes concernées.

Lorsque votre commune sera sélectionnée pour un lot de fermeture, vous serez avertis par votre opérateur qui vous invitera à migrer vers un abonnement à la fibre optique ou à toute autre technologie.

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre opérateur (en boutique de préférence) pour ce passage obligatoire à la fibre.

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires en mairie.

Par ailleurs, **profitez des retrouvailles en famille pour en parler à vos proches** qui n'ont pas l'occasion de lire ce message, notamment les personnes âgées qui n'ont pas internet (mais peut-être une téléassistance).

Lien vers l'information officielle

https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/lessentiel#comment-va-se-passer-la-fermetur_5